



131, rue Damrémont 75018 PARIS

E-mail : urif.fo@yahoo.com

 @ URIFFO

ALERTE ! LIBERTÉS EN DANGER !

L'URIF-FO dans son dernier communiqué intitulé « *Article 24 ou pas : on n'en veut pas !* » dénonçait les dérives autoritaires et l'état policier mis en place par le gouvernement.

L'URIF-FO depuis plusieurs semaines appelle et participe aux manifestations qui se sont déroulées à Paris et qui s'opposaient à la « loi sécurité globale » qui s'attaque aux libertés, à toutes les libertés.

La démonstration est faite aujourd'hui que toutes les missions régaliennes de l'État et notamment celles concernant la sécurité sont remises en cause par cette loi qui ne veut plus qu'on filme les interventions des forces de l'ordre dans les manifestations, qui généralise l'utilisation des drones, qui donne des moyens supplémentaires et considérables aux polices municipales et qui « construit » la « police privée ».

À cela vient s'ajouter les décrets qui vont contribuer à ficher tous les militants et leurs familles, qu'ils soient militants syndicaux, politiques ou associatifs, ce qui est inacceptable.

De plus, cette loi remet en cause toutes les missions confiées aux fonctionnaires d'État notamment dans le domaine de la sécurité. C'est pour l'URIF-FO inacceptable.

Comme nous l'affirmions précédemment et comme nous l'avons affirmé dans les dernières manifestations, « *article 24 ou pas : on n'en veut pas ! Retrait de la loi Sécurité globale et des décrets !* »

Tout est bon pour s'attaquer aux droits fondamentaux : Etat d'urgence, conseil de défense, couvre feu, attestations, loi de sécurité globale, interdiction des manifestations ou des rassemblements.

Toutes ces mesures détruisent les valeurs de la République et tout simplement notre République une et indivisible.

L'URIF-FO réaffirme qu'elle s'oppose à cette loi et aux décrets, et qu'elle en exige le retrait.

L'URIF-FO considère que la défense de la démocratie nous conduit à soutenir toutes les initiatives de rassemblements et de manifestations qui se dérouleront le 12 décembre 2020 dans les départements d'Ile-de-France.

Paris, le 11 décembre 2020